

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 1 676 548 DT,
- Un actif net de : 1 643 425 DT,
- Un bénéfice de : 172 016 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion, nous portons à votre connaissance que le comité de contrôle charaique a décidé de prélever un montant de 2 471 DT à titre de purification des revenus 2016 du fonds Al Kaouther et sera distribué à des associations caritatives. Ce montant n'est pas pris en considération au niveau des états financiers de l'exercice 2016. Il sera réparti sur l'exercice 2017 à partir du 01 Avril 2017.

Vérifications et informations spécifiques :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

		NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE TITRE				
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC1	1 328 412	1 334 419	
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES				
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	282 850	348 564	
DISPONIBILITES	AC2 (b)	65 286	42 586	
AUTRES ACTIFS		0	13 506	
TOTAL ACTIF		1 676 548	1 739 075	
<u>PASSIF</u>				
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	29 381	8 392	
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 742	50 422	
TOTAL PASSIF		33 123	58 814	
<u>ACTIF NET</u>				
CAPITAL	CP1	1 631 664	1 651 085	
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	11 761	29 176	
TOTAL ACTIF NET		1 643 425	1 680 261	
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1 676 548	1 739 075	

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016**(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	56 489	53 987
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	14 478	15 480
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		70 967	69 467
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	54 701	36 581
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		16 266	32 886
AUTRES PRODUITS		0	188
AUTRES CHARGES	CH2	5 744	5 502
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 522	27 572
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 239	1 604
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		11 761	29 176
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (Annulation)		-1 239	-1 604
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		328 759	64 545
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		-164 932	-246 755
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 333	-1 493
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		172 016	-156 131

VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2016
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	172 016	-156 131
a- Résultat d'exploitation	10 522	27 572
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	328 759	64 545
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-164 932	-246 755
d- Frais de négociation de titres	-2 333	-1 493
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>	2 243	0
Capital	2 039	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	220	0
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-16	0
Droits d'entrée	0	0
<i>b- Rachats</i>	-211 095	-483 651
Capital	-192 846	-491 083
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-19 504	2 364
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 255	1 604
Droits de sortie	0	3 464
VARIATION DE L'ACTIF NET	-36 836	-639 782
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	1 680 261	2 320 043
b- En fin d'exercice	1 643 425	1 680 261
<i>Nombre de parts</i>		
a- En début d'exercice	19 435	24 775
b- En fin d'exercice	17 189	19 435
VALEUR LIQUIDATIVE	95,609	86,455
TAUX DE RENDEMENT	10,59%	-7,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Plus/Moins-value latente	% Actif net
Action et droits rattachés					
CELLCOM	5 130	42 422	34 186	-8 235	2,08%
CITY CARS	7 256	81 545	113 266	31 721	6,89%
DELICE HOLDING	8 215	109 070	127 431	18 361	7,75%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 700	119 461	154 080	34 619	9,38%
EURO-CYCLES	3 450	44 127	141 115	96 989	8,59%
I.C.F.	464	12 597	10 347	-2 250	0,63%
MPBS	20 000	119 318	66 700	-52 618	4,06%
NEW BODY LINE	18 954	157 606	128 641	-28 965	7,83%
ONE TECH HOLDING	8 382	64 403	71 330	6 927	4,34%
SAH LILAS	10 109	122 999	137 058	14 059	8,34%
SIAME	39 000	143 484	93 483	-50 001	5,69%
SOTIPAPIER	38 322	187 999	157 197	-30 802	9,57%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228	0,00%
UNIMED	9 214	91 207	93 577	2 370	5,69%
TOTAL	181 898	1 321 466	1 328 412	6 945	80,83%

*Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

	Montant en DT
Plus (ou moins) value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2015	-321 814
Variation des plus ou moins-values potentielles relatives à l'exercice 2016	328 759
Plus (ou moins) values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2016	6 945

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	440 580
- Titres OPCVM	0
TOTAL	440 580

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- actions cotées	775 346	610 414	-164 932
- Titres OPCVM	0	0	0
- Droits	3	3	0
TOTAL	775 349	610 417	-164 932

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2015	1 656 235
Acquisition actions cotées	440 580
Cessions actions cotées	-775 346
Cessions titres OPVCM	0
Cessions droits d'attributions	-3
Portefeuille au 31/12/2016	1 321 466

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2016 à 348 136 DT et sont composés de :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Placements monétaires(a)	282 850	348 564	-65 714
Disponibilités (b)	65 286	42 586	22 700
TOTAL	348 136	391 150	-43 014

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	Placements	Rendement Net au 31/12/2016	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna »	280 000	2 850	282 850	17,21%
TOTAL	280 000	2 850	282 850	17,21%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 65 286 DT au 31/12/2016 contre un solde de 42 586 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
AMEN BANK	65 147	42 536	22 611
BANQUE ZITOUNA	139	50	89
TOTAL	65 286	42 586	22 700

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du gestionnaire à payer	27 898	6 905	20 993
Rémunération du dépositaire à payer	1 483	1 487	-4
TOTAL	29 381	8 392	20 989

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Redevances CMF	142	141	1
Rémunération du CAC	3 379	3 027	352
Achat de titres à régler	0	46 810	-46 810
Etat impôts et taxes retenues à la source	221	444	-223
TOTAL	3 742	50 422	-46 680

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	1 651 085
Nombre de titres	19 435
Nombre de porteurs de parts	46

Souscriptions réalisées

Montant	2 039
Nombre de titres émis	24
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-192 846
Nombre de titres rachetés	2 270
Nombre de porteurs de parts sortants	10

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	328 759
Plus-values réalisés sur cessions de titres	124 919
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-289 851
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	29 176
Commission / transactions	-1 250
CTB / transactions	-1 083
Régularisation des sommes non distribuables (i)	-19 284

Capital au 31-12-2016

Montant	1 631 664
Nombre de titres	17 189
Nombre de porteurs de parts	36

(i) Régularisation des sommes non distribuables

Régularisation des sommes non distribuables /souscription	220
Régularisation des sommes non distribuables /rachat	-19 504
Total	-19 284

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 11 761 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	10 522	27 572	-17 050
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	-16	0	-16
* sur les rachats	1 255	1 604	-349
Sommes capitalisables de l'exercice	11 761	29 176	-17 415

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Dividendes reçus	
	2016	2015
NEW BODY LINE	8 529	7 961
TPR	4 380	6 555
SOTIPAPIER	7 664	5 775
MPBS	4 800	5 405
ENNAKL AUTOMOBILES	6 955	5 000
CITY CARS	6 676	4 965
EURO CYCLES	4 270	4 563
SIAME	4 680	4 500
ADWYA	3 170	4 104
SOTUVER	2 100	3 500
I.C.F	371	603
ONE TECH HOLDING	0	435
ESSOUKNA	0	364
G.I.F	0	258
CELLCOM	1 077	0
DELICE HODING	97	0
SAH LILAS	1 719	0
TOTAL	56 489	53 987

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 478 DT contre un solde de 15 480 DT au 31/12/2015 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20 %.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 54 701 DT contre un total de 36 581 DT au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du gestionnaire	48 801	30 681	18 120
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900	0
TOTAL	54 701	36 581	18 120

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 5 744 DT au 31 Décembre 2016 contre un solde de 5 502 DT au 31 Décembre 2015, et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variations
Rémunération du CAC	3 796	3 173	623
Redevances CMF	1 709	1 878	-169
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	239	451	-212
TOTAL	5 744	5 502	242

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,129	3,574	4,091	3,150	1,857
Charges de gestion des placements	-3,182	-1,882	-1,947	-1,921	-1,603
Revenu net des placements	0,946	1,692	2,144	1,229	0,254
Autres produits	0,000	0,010	0,003	0,006	0,006
Autres charges	-0,334	-0,283	-0,267	-0,244	-0,230
Résultat d'exploitation (1)	0,612	1,419	1,880	0,991	0,030
Régularisation du résultat d'exploitation	0,072	0,083	-0,199	-0,071	-1,269
Sommes capitalisables de l'exercice	0,684	1,501	1,681	0,920	-1,239
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	19,126	3,321	4,657	-11,776	-5,255
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	-9,595	-12,696	-6,634	-0,033	2,754
Frais de négociation de titres	-0,136	-0,077	-0,068	-0,119	-0,195
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	9,395	-9,452	-2,045	-11,928	-2,696
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	10,007	-8,034	-0,165	-10,937	-2,666
Droits de sortie	0,000	0,178	0,110	0,289	0,049
Résultat non distribuable de l'exercice	9,395	-9,274	-1,935	-11,639	-2,647
Régularisation du résultat non distribuable	-0,926	0,584	0,629	0,719	8,352
Sommes non distribuable de l'exercice	8,469	-8,690	-1,306	-10,920	5,705
Valeur liquidative	95,609	86,455	93,645	93,268	103,269
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,22%	1,94%	1,87%	1,81%*	2,01%*
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,29%	0,26%	0,23%*	0,29%*
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,62%	1,55%	1,62%	0,86%*	- 1,55%*
Actif net moyen	1 698 091	1 884 129	2 577 830	3 125 437	2 651 611

* Pourcentages retraités pour besoin de comparabilité.

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%. Au cours de l'exercice 2016, le fonds a réalisé un rendement de 10.59% donnant droit à une commission de surperformance de 21 056 DT.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes. La commission constatée à ce titre en 2016 s'élève à 5 900 DT.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2016 par :

- 79.23% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 16.87% de l'actif en placements monétaires,
- 3.89% de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

التقرير الشرعي لنشاط صندوق الكوثر 2016

حضرة الأستاذ رئيس صندوق الكوثر المحترم.

الموضوع : (التقرير الشرعي عن نشاط صندوق الكوثر لسنة 2016)

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته . أما بعد

فقد تأملت الوثائق التي أحلتموها علي ، التي فصلت نشاط صندوق الكوثر عام 2016 والنتائج المحققة . وأريد تسجيل ما يلي :

أولاً: تميزت الوثائق والقوائم بالوضوح والشفافية. واکتملت دقة العرض بتسجيل المقارنة بين السنة الماضية 2015 / وهذه السنة 2016-

ثانياً: انقسمت المؤسسات التي ارتبط نشاط الصندوق بها إلى ثلاثة أنواع:

أ مؤسسات توفر فيها المعايير المعتبرة شرعا في نشاطها. وبذا كانت نتائج استثماراتها مقبولة . وهي عشرة * سلكوم * سيتي كار * دليس القابضة * النقل للسيارات * مصنع الورق الخشب بالجنوب * وان تك القابضة * المنتجات الصحية ليلا * الشركة الصناعية للأجهزة والآلات الكهربائية * الشركة التونسية لصناعة الورق * مخابر يونيماد *

ب مؤسسات لم تتحقق فيها ضوابط المعايير بصفة كاملة، ولكنها قريبة من الحد المقبول. وهي اثنتان:

نيو بودي لاين. التي يمكن الاحتفاظ بأسهمها في نظري، مع اليقظة للنتائج النهائية فإن استجابت للمعايير قبلت في السلة ، وإن انحدرت فزادت بعدا عن المعايير فالقرار هو التخلص منها .

وكذلك شركة أورسيكل . وهي أبعد من الشركة السابقة. فتكون اليقظة لنتائجها النهائية أكبر، ويطبق عليها نفس القرار المتخذ في نيو بودي لاين.

ج - مؤسسات بعيدة عن الضوابط يتحتم التخلص منها، وهي اثنتان:

الصناعات الكيماوية للفليور. وهذه يتحتم التخلص من أسهمها بالنسبة للكوثر الملتزم بالمعايير الشرعية. لأن معظم ما تمثله الأسهم ديون.

شركة سيفاكس ايرلينز. وهي كارثة لأنها غارقة في الديون. وقيمة أسهمها منهارة.

ثالثا: إن المؤسسات العشرة المقبولة سبعة منها دخل في أرباحها نتائج الإيداعات ما بين 0.3 و 0.7 و 2.1 - وهذا الدخل لا بد من التأكد من مصدره فما كان منه نتيجة إيداع ربوي فإن ما توفر منه يجب التخلص منه في النفع العام ، إما من القائمين على الصندوق ، وإما بتتبيه المساهم لذلك. وما كان مصدره حلالا قبل.

رابعا: ألاحظ أن القائمين على الصندوق يتميزون بمستوى خلقي رفيع وبقدرة جيدة في تسيير الاستثمار. ولكن الأوضاع الاقتصادية للجمهورية التونسية أثرت سلبا في النتائج العامة، فحدت من نتائج النشاط. ومع هذا فإننا آملون أن تتداركنا الألفاظ الإلهية ليعود نسق المعاملات المالية إلى النحو المرضي الذي كان سائرا عليه .

ختاما تفضلوا بقبول فائق سلامي ووافر تقديري.

محمد المختار السلامي



رئيس الهيئة الشرعية لصندوق الكوثر الاستثماري

محمد النوري

ميرزا احمد